



everwin  
**GX**

**Présentation de la  
nouvelle version  
EVERWIN GX  
V22 (Gx 2018)**



F.P. Développement  
Solution de gestion pour PME-PMI

# Une année particulière, une version dictée par les changements de réglementation.

L'Etat et l'Europe vous contraignent à de nouvelles obligations concernant la gestion des entreprises.

La Version Gx 2018 intègre toutes ces contraintes afin que vous puissiez vous consacrer à l'essentiel.

- Liaison Chorus
  - Loi anti fraude à la TVA
  - Règlement général sur la protection des données
-

# Une année particulière

## La liaison Chorus

- L'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique prévoit une dématérialisation des demandes de paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux grandes entreprises et aux fournisseurs publics, puis progressivement généralisées d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en tenant compte de la taille des entreprises concernées.
  - L'utilisation de Chorus portail pro devient ainsi obligatoire :
    - Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : pour les grandes entreprises (+ de 5000 salariés et > 1,5 milliards €) et les personnes publiques
    - Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5000 salariés et CA > 1,5 milliards €)
    - Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : pour les PME (10 à 250 salariés et < 50 millions €)
    - Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : pour les micros entreprises (- 10 salariés et CA < 2 millions €)
-

# Une année particulière

## La loi anti fraude a la TVA

La Loi de Finances 2015 pour 2016 instaure une obligation concernant tous les assujettis à la TVA utilisant des logiciels de gestion, de comptabilité ou système de caisse pour enregistrer les règlements de leurs clients. Cette nouvelle obligation entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Le but de cette nouvelle obligation est de lutter contre les fraudes à la TVA et la dissimulation de recettes à travers un logiciel. La fraude à la TVA concerne plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. Pour cela, les assujettis à la TVA utilisant ce type de logiciels devront obtenir une attestation de conformité de la part des éditeurs des logiciels utilisés ou une certification, sous peine de sanctions.

**FRAME** **POUR QUOI ?**  
€ Limiter les fraudes à la TVA en France chaque année (plusieurs dizaines de milliards d'euros)

**POUR QUI ?**  
Entreprises :  
- assujetties à la TVA  
- utilisant un logiciel de caisse, de gestion, ou de comptabilité

**POUR QUAND ?**  
JANVIER 2018  
Les entreprises doivent être en conformité dès le 1er Janvier 2018

**SINON ?**  
Une amende par logiciel concerné de 7 500 euros **7 500 €**

**COMMENT ?**  
✓ Attestation individuelle de l'éditeur  
OU  
Logiciel certifié par un organisme accrédité

# Une année particulière

## La loi anti fraude a la TVA

- Données « sensibles » identifiées : factures, notes de frais et règlements
  - Rappel des grands principes:
    - Inaltérabilité des données
    - Caractère intangible et irréversibilité des écritures comptables
    - Procédure de clôture périodique (mensuelle, annuelle)
    - Sécurisation des données
    - Conservation des données et archivage
  - Conséquences pour les clients Everwin GX :
    - 99% d'entre eux ne sont pas concernés car Pas de fonctionnalité de caisse ni de saisie de règlements dans GX •
    - Et si en plus pas de clients particuliers...
-

# Une année particulière

## La loi anti fraude a la TVA

Everwin GX 2018 :

- Retenir le caractère vertueux de la loi : sécurisation, traçabilité accrue et notion d'exercice
    - Création d'un module de saisie des règlements dans GX : optionnel, développé dans l'esprit de la loi anti-fraude, interfacé avec les factures et la trésorerie
    - Fournir une attestation aux clients qui facturent des particuliers et qui adoptent le module de saisie des règlement dans GX : cadre contraignant pour le prestataire et le client
-

# Une année particulière

## Règlement général sur la protection des données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) (en anglais : General Data Protection Regulation, GDPR) constitue le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel<sup>1</sup>. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Après quatre années de négociations législatives, le nouveau règlement européen sur la protection des données a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions seront directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018.

Ce règlement remplacera l'actuelle Directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995 (article 94.1 du Règlement).

---

# Une année particulière

## Règlement général sur la protection des données

Loi RGPD : Quelques exemples de conséquences sur Everwin GX

- Mots de passe obligatoires et avec contraintes (complexité, renouvellement...)
- Mode d'accès simplifié à « Mon compte » pour un utilisateur GX

Focus sur le droit à l'oubli :

- Pouvoir rendre anonyme un collaborateur qui a quitté la société
  - Garantir aux prospects non aboutis une purge des données
  - Aide à la cartographie des données dites « sensibles »
  - Données standard GX (coordonnées personnelles, habilitations, données médicales...)
  - Données non standard GX mais ajoutées par le client (numéro de sécurité sociale, date de naissance, nombre d'enfants...)
-



# Une année particulière

## EVOLUTIONS MAJEURES D'EVERWIN-GX 2018

- Certification d'EVERWIN-GX à la loi anti-fraude à la TVA

### Inaltérabilité des données

→ « *conserver les données dans leur état d'origine sans qu'aucune altération ne soit possible* »

→ Pour toute modification, journaliser les opérations au fil de l'eau

- Modifications depuis l'application EVERWIN-GX
- Modifications depuis des Outils Tiers
- Modifications depuis des paramètres spécifiques

→ Mise en œuvre dans EVERWIN-GX:

- depuis la facture un accès aux données de modifications historiques
  - donner un réel statut de validation/blocage d'une facture
  - chrono à normaliser et inaliénable
  - adapter les impressions pour les factures « provisoires, non validées »
  - ...
-

# Une année particulière

## EVOLUTIONS MAJEURES D'EVERWIN-GX 2018

- Certification d'EVERWIN-GX à la loi anti-fraude à la TVA

### Inaltérabilité des données (suite)

→ principe du caractère intangible ou de l'irréversibilité des écritures comptables

→ principe d'une procédure de clôture périodique (mensuelle, annuelle)

→ Mise en œuvre dans EVERWIN-GX:

- Notion de d'Exercice et de Clôture comme pour une comptabilité
  - Aménager la génération du brouillard comptable
  - Une facture passée en comptabilité est irrémédiablement verrouillée
  - ...
-

# Une année particulière

## EVOLUTIONS MAJEURES D'EVERWIN-GX 2018

- Certification d'EVERWIN-GX à la loi anti-fraude à la TVA

### Sécurisation des données

→ Procédé de sécurisation des données pour

- Interdire les interventions en direct sur la Base de Données
- Détecter les manipulations (Suppressions, Mises à jour « sauvages ») en dehors de l'application
- Modifications depuis des paramétrages spécifiques

→ Notion de fonction « Ecole » ou « Test » prévue par le législateur

→ Mise en œuvre dans EVERWIN-GX:

- Alertes sur incohérences de données
  - Trouver une « solution » pour les tests réalisés sur une base en production
  - Proposer au Support un mode d'accès/intervention conforme à la loi
  - ...
-

# Une année particulière

## EVOLUTIONS MAJEURES D'EVERWIN-GX 2018

- Certification d'EVERWIN-GX à la loi anti-fraude à la TVA

### Conservation des données et archivage

- Conserver les données 6 ans
    - Notion de Clôture et d'Exercice (pour mémoire)
  - Archiver les données (avec purge facultative)
  - Mise en œuvre dans EVERWIN-GX:
    - Génération d'une ...
-

Pour plus d'informations  
contactez nous au 01 43 00 02 02  
ou par mail : [valerie@magestion.fr](mailto:valerie@magestion.fr)

